SUZETTE SANDOZ

L'auteur et l'éditeur tiennent à exprimer leur vive reconnaissance aux institutions et personnes suivantes sans lesquelles cet ouvrage n'aurait pas vu le jour. Il s'agit de l'établissement Notenstein Banque Privée SA, du Centre Patronal vaudois, de l'Institut Libéral, et enfin de M. Antoine Maillard et Mme Chrystelle Conus qui n'ont épargné aucun effort pour la réalisation de ce projet.

SUZETTE SANDOZ

Une voix claire dans la foule

ÉDITIONS
CABÉDITA
2013

Avertissement

Publiés dans la *NZZ am Sonntag*, traduits en allemand, du printemps 2002 à fin 2011, les articles ont été groupés en chapitres, chacun commençant par l'article le plus récent et se continuant par ordre chronologique à partir du plus ancien.

Couverture : © Unil Lausanne

© 2013. Editions Cabédita, CH-1145 Bière
BP 9, F-01220 Divonne-les-Bains
Internet: www.cabedita.ch

ISBN 978-2-88295-662-0

Préface

QUEL DRÔLE DE PRÉNOM !

C'était à l'Université de Fribourg, il y a près de trente ans, que j'entendis pour la première fois le nom de Suzette Sandoz ; un ami avait choisi un sujet de droit traité par le professeur lausannois comme thème de son papier de fin d'études. J'ai évidemment oublié – lui aussi d'ailleurs – le sujet du travail ; le prénom, en revanche, m'est bien resté en mémoire.

Aujourd'hui, Suzette Sandoz est bien plus qu'un prénom original, c'est une femme remarquable.

Au-delà de son engagement politique et de sa carrière académique, c'est la profondeur de sa réflexion, la pertinence de son propos, ses convictions bien affirmées et ses points de vue quelquefois à contre-courant qui en font une référence intellectuelle en Suisse romande.

D'aucuns pensent au contraire qu'on l'entendrait un peu trop, ceux qui détestent cette « femme de 70 ans » qui déclare que les quotas sont une injure à la condition féminine, ou propose que, pour satisfaire leur désir d'enfant, les lesbiennes s'achètent des poupées.

DES TALENTS MIS À PROFIT

Suzette Sandoz, née Monod pendant la guerre, a grandi à Lausanne dans un environnement familial chaleureux. On y cultive l'amour du pays et y pratique la foi protestante avec cette dévotion tout à la fois pudique et éclairée, si caractéristique de la confession réformée.

Elle passe sa maturité fédérale en mars 1960, quelques jours avant les funérailles du général Guisan. Passionnée par le droit, elle obtient sa licence, puis son doctorat en 1974.

Elle concilie vie de famille et rédaction de sa thèse de doctorat. Mme Sandoz fait partie de cette génération de femmes qui, sans être de véhémentes ou hystériques suffragettes, affirment avec sérénité et détermination leur place dans la société moderne.

En 1980, le malheur la frappe, quand son mari, le juge cantonal Sandoz, décède.

Elle se consacre alors à sa carrière académique à l'Université de Lausanne. En 1990, le professeur Suzette Sandoz se voit confier la chaire de droit de la famille et des successions, ses domaines de prédilection. Elle revêtira plus tard la charge de doyen de la Faculté de droit. En 2006, on lui décerne le titre de professeur honoraire.

Libérale dans l'âme, elle se lance en politique. Le peuple vaudois l'élira au Grand Conseil en 1986 et l'enverra au Conseil national en 1991, où elle siégera pendant près de deux législatures. Parlementaire rigoureuse et productive, elle est respectée bien au-delà de sa famille politique. On admire notamment les talents oratoires de celle qui avait pour habitude de monter à la tribune sans notes et s'exprime avec aisance, reprenant naturellement le fil de son discours après avoir répondu avec pertinence aux questions. Quand on lui en fait, aujourd'hui encore, le compliment, elle répond avec malice : « Oh ! Je ne prends jamais de papier, car je ne sais pas lire… »

Retraitée et grand-mère, Suzette Sandoz reste animée par une énergie peu commune. Membre notamment du Synode de l'Eglise évangélique réformée, elle déploie de nombreuses activités, très engagée dans la vie associative. Elle écrit des articles et donne des interviews ou participe à des débats tant à la radio qu'à la télévision. Elle incarne une figure appréciée du paysage politico-médiatique romand.

UNE RENCONTRE QUI AURA DES SUITES

Ayant toujours considéré le *Röstigraben* comme une porte d'entrée vers une culture voisine, plutôt qu'un fossé entre frères ennemis, j'ai pris l'habitude, à l'Uni déjà, de lire régulièrement la *Neue Zürcher Zeitung*. C'est lors du lancement de l'édition du dimanche, la *NZZ am Sonntag*, que j'ai découvert la chronique que cette politicienne « welsche » tiendra pendant près de dix ans.

Si Suzette Sandoz a mis souvent sa plume à contribution dans des journaux romands, c'est bien à un journal suisse allemand qu'elle confiera plus de cent textes qui, sans une heureuse rencontre, n'auraient jamais été publiés en français. C'est dire que les horizons intellectuels de cette moraliste dépassent de loin les berges de la Venoge.

C'est en novembre 2011 que je me suis retrouvé avec Mme Sandoz dans une navette nous menant vers un domaine qui jadis accueillit la reine Hortense avec son fils Louis-Napoléon et abritait, pour l'occasion, un *think tank* sur le libéralisme. Quelle chance ! J'avais en effet plusieurs fois demandé à des amis à quelle occasion je pourrais rencontrer Suzette Sandoz. Elle était là, à côté de moi, dans cette fourgonnette cheminant dans la belle campagne thurgovienne.

Le naturel curieux et rieur de Suzette Sandoz a permis de donner d'emblée un tour amical à cette rencontre. Les récentes élections au Conseil national sont l'occasion de commentaires sur les résultats, la vacuité de certains discours politiques, l'opportunisme de quelques candidats ou encore l'imminente fusion des libéraux avec les radicaux, au sujet de laquelle nous nous trouvâmes partager la même consternation.

Plus tard, nous en sommes venus à parler de ses chroniques dans la *NZZ am Sonntag*; je la félicitai. Elle me répondit cependant que la collaboration arrivait à son terme, qu'elle écrirait encore un ou deux textes avant la fin de l'année, et de déclarer, sans la moindre amertume, qu'il fallait « faire place aux jeunes ! ».

Je lui posai la question de la diffusion de ces textes en Suisse romande. Elle confirma que, à de très rares exceptions près, ces textes qu'elle avait rédigés en français n'avaient été publiés qu'en allemand. Elle convenait que c'était dommage, mais la perspective de mettre en route un projet de publication la décourageait un peu. C'est là, sans que je sache vraiment ce qu'il me prit, que je lui dis : « Mais madame, si vous êtes d'accord, je m'occupe de tout et me fais fort de sortir un livre ! » Interloquée par ma proposition – nous ne nous étions rencontrés que quelques heures auparavant – elle accepta l'idée, avec un enthousiasme teinté encore d'une circonspection toute vaudoise.

Quelque dix jours plus tard, elle m'accueillit chez elle à Pully pour le déjeuner. Ayant dû considérer que ma conversation n'était pas trop barbante et mes manières de table acceptables, au café, elle me confirma son accord.

Aussitôt dit, aussitôt fait… Enfin pas tout à fait, car je n'avais, à vrai dire, aucune expérience dans le domaine de l'édition. Mais après m'être fait recevoir comme un chien dans un jeu de quilles par l'un ou l'autre éditeur de la place, nous sommes convenus avec Mme Sandoz de tenter notre chance auprès d'un de ses anciens « camarades » du Grand Conseil, Eric Caboussat.

« Ah ! Suzette ! Un livre avec elle, mais quelle bonne idée ! Venez donc à Bière pour que nous en parlions. » Et la machine était lancée.

PLUS DE CENT ARTICLES

Au fil de ses chroniques, Suzette Sandoz aborde des faits de société, émet des considérations politiques, commente des événements, s'interroge sur l'évolution des mœurs, affirme sa passion pour la Suisse et sa bienveillance pour ceux qui la peuplent. Elle nous fait ainsi partager ses observations, ses préoccupations, ses indignations aussi. Au gré d'une centaine de textes, interpellé par une plume agréable, un ton libre ainsi que par la profondeur du propos, on est amené à porter sur notre époque un regard original.

Ce n'est pas le moindre des mérites de Mme Sandoz, en bonne juriste, que de poser les sujets clairement et sereinement. Une fois le décor planté, on débat alors avec conviction, ce qui n'exclut pas la finesse de l'argumentation. Ainsi, sans forcément partager tous les points de vue de cette intellectuelle exigeante et chaleureuse, on appréciera ces articles.

Au-delà des anecdotes et péripéties du monde où nous vivons, c'est à la nature humaine que Suzette Sandoz consacre sa réflexion, et de constater que, souvent, « il n'y a rien de nouveau sous le soleil ».

L'ESPRIT CONTRE LA FORCE

Une de ces constantes est bien la nécessité de ne pas choir dans la paresse de l'esprit.

A une époque où la remise en cause de l'opinion publique est souvent présentée comme non seulement intellectuellement discutable, mais surtout moralement inacceptable, Suzette Sandoz nous invite à une réflexion critique. Son message s'inscrit ainsi contre la pensée toute faite, issue du politiquement correct, qui cherche, en s'appuyant tant sur l'inertie intellectuelle qui nous guette que sur les bons sentiments qui nous font tomber dans des « pièges sentimentalo-rudimentaires », à imposer des analyses aussi simplistes que définitives à une majorité trop docile.

Par son exemple, Mme Sandoz nous exhorte à ne pas nous laisser intimider, et nous rappelle que nous en avons les moyens, grâce aux instruments dont la providence nous a dotés : l'intelligence et le cœur. L'intelligence, pour raisonner par soi-même afin de ne pas se laisser abuser par des raisonnements captieux ou autres pétitions de principe. Le cœur, pour ne pas perdre de vue, par-delà les passions souvent passagères et quelquefois destructrices, ce qui est juste et bon.

ET DIEU CRÉA LA FEMME

En Suisse, on n'aime pas les têtes qui dépassent. Pourtant, lorsque des individus émergent de la foule, c'est souvent pour le bénéfice de tous. Certes, les discours sont quelquefois mus par la quête du pouvoir, la rhétorique se mettant au service de desseins peu démocratiques.

Mais l'être qui s'exprime peut aussi être animé par la bienveillance et partager le fruit d'une réflexion féconde. Le brouhaha cesse alors, la foule qui se sent interpellée est attentive, car le propos n'est pas d'asservir, mais de libérer.

Et, que cet être soit une femme, ce n'est pas tant une victoire des femmes qu'une avancée pour le genre humain.

Antoine Maillard
Coppet, octobre 2012

DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ

Question de démocratie

3 juillet 2011

L'émission télévisée *Infrarouge* du mardi 21 juin était consacrée au problème de la Grèce et de l'euro. Les intervenants ont mis en évidence la violation systématique, par les Etats membres, des règles budgétaires imposées normalement par l'accord sur la monnaie européenne. Cette violation par la Grèce était parfaitement connue dès son entrée dans la zone euro, mais, pour des raisons politiques, il était hors de question de se prévaloir de cette violation pour refuser d'admettre ce membre et l'on s'est voilé la face pendant des années. La situation est la même, disaient les intervenants de l'émission télévisée, en ce qui concerne le Portugal, l'Espagne, l'Italie, même la France, sans parler des pays de l'Europe de l'Est. On en conclut donc que la politique a favorisé la tricherie et se trouve peut-être à l'origine de la terrible crise sociale qui menace certains membres de l'Union européenne. Mais quelle politique ?

Faut-il incriminer l'idéologie de l'Union ou son absence de pouvoir ? Les avis des participants à l'émission divergeaient ; ils n'ont toutefois pas eu le temps de tirer les conséquences pratiques de ces deux causes. Et pourtant, il y en a.

Est-ce par idéologie que la zone euro a été étendue à tellement d'Etats en pleine connaissance de l'inadéquation de leur situation financière ? On mesure alors le danger terrible que cela fait courir à l'Europe. Quelle idéologie n'a pas entraîné autrefois les guerres et les troubles les pires ? L'idéologie tend à nier les faits. Or, les populations vivent dans la réalité des faits et une trop longue négation de ceux-ci par le pouvoir débouche sur des troubles sociaux dont la gravité menace la stabilité non seulement du pays concerné, mais à une époque globalisée, beaucoup de pays et peut-être la paix. Ajoutons que la tricherie « financière » pratiquée par les autorités des uns et favorisée par celles des autres est évidemment contraire à l'éthique. Or, notre époque est marquée par la revendication éthique de certains milieux, mais l'éthique, si précieuse qu'elle puisse être quand elle dirige la vie de l'individu, par son choix et sa discipline personnels, devient tout aussi dangereuse que n'importe quelle idéologie quand elle est imposée au nom du pouvoir. L'absence évidente d'éthique dans la manière des responsables de l'Union européenne de gérer notamment la question de la zone euro crée le danger de la contre-idéologie, généralement peu attentive aux faits, elle aussi.

L'Union européenne souffre-t-elle d'un manque de pouvoir central ? On pourrait être tenté d'opter pour cette cause et dire qu'il est grand temps de renforcer le pouvoir central de cette Union. Mais on est alors placé devant le redoutable problème de la démocratie, en particulier par rapport à des cultures et histoires aussi diverses que celles des peuples des différents Etats européens. En effet, pour être efficace face à quelque quatre cent quatre-vingts millions de citoyens, il est impératif d'avoir un exécutif fort et un Parlement crédible. L'élection du Parlement par le peuple est certes un premier pas, mais combien de membres devrait-il réellement compter pour être crédible ? Quel est le nombre maximum de députés au-delà duquel un Parlement n'est plus qu'une pure et simple foire d'empoigne ou un cirque pour médias ? Quant à l'exécutif fort, comment devrait-il être composé pour éviter que quelques élus se croient investis d'un rôle quasi impérial ? Peut-on en outre envisager une démocratie semi-directe (avec référendum et initiative) pour près d'un demi-milliard de citoyens ? On touche ici à un problème peu étudié, parce que politiquement incorrect, qui est celui des limites de la démocratie. C'est peut-être une raison pour laquelle on constate les crises sans trouver de solutions.

Liberté d'opinion, liberté religieuse et fondamentalisme

27 octobre 2002

Le refus d'un permis de travail à un imam, en Valais, ainsi que la suspension d'un enseignant à Genève, deux décisions fondées sur l'attitude fondamentaliste des intéressés, posent la question des limites de la liberté religieuse. A vrai dire, il conviendrait plutôt de parler des limites de la religion par rapport à la politique. De tout temps, religion et politique ont cherché à se récupérer réciproquement pour atteindre leur but. Tandis que les politiciens s'adressent aux sentiments religieux et cherchent l'appui moral des institutions religieuses, pour gagner des voix, les responsables religieux ne répugnent pas toujours à soutenir les politiciens, véritables détenteurs du pouvoir dans l'Etat, afin d'asseoir leur propre influence.

L'existence d'un Etat laïc et du principe de la liberté religieuse, qui se rattache à la liberté d'opinion, assure chez nous un certain équilibre entre ces deux mondes. Notre Etat laïc est démocratique au sens étroit de l'Etat de droit dont tous les actes ont une base légale élaborée démocratiquement.

La religion en général, mais en particulier les trois grandes religions monothéistes ne sont pas démocratiques dans la mesure où elles dépendent d'un Dieu unique et tout puissant dont la volonté sainte est exprimée dans une loi sainte. Il convient donc de ne pas confondre la relation entre l'homme et Dieu, relation de foi, avec celle entre l'homme et l'Etat, qui est une relation juridique. Les adeptes d'une même religion partagent certes la même foi, mais ne vivent pas tous dans le même Etat et ne sont donc pas tous soumis au même droit. Quant aux habitants d'un même Etat, ils sont bien soumis au même droit, mais n'ont pas tous la même religion, ne se rattachent pas tous à la même foi.

La démocratie élabore des lois et s'appuie sur une majorité qui partage la même philosophie de la vie, les mêmes valeurs culturelles, voire religieuses. En conséquence, le contenu des règles applicables dépend largement de cette majorité. Si les fidèles d'une religion ou d'une autre veulent pouvoir influencer le contenu de normes juridiques élaborées démocratiquement, ils doivent essayer de constituer une majorité. C'est là que la liberté religieuse remplit un rôle important. Elle empêche l'Etat d'imposer

Table des matières

PRÉFACE 7

DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ

Question de démocratie 13
Liberté d'opinion, liberté religieuse et fondamentalisme 15
Forum de Davos… G8 à Evian… ou comment piéger la démocratie ? 17
Démocratie ou populocratie ? 19
Concordance, alternance et démocratie directe 21
De l'utilité du référendum « à la Suisse » 23
Peste démocratique 25
« Schweizerische Staatspolizei » 27
Le juge et son étiquette politique 29
Etats voyous versus Etats de droit 31
Le mauvais exemple 33
Menace sur la démocratie 35
Wikileaks ou l'antidémocratie 37

ÉGALITÉ

La bataille des quotas 41
Pauvres femmes ! 43
Violence et égalité de fait 45
Egalité et liberté : les inconciliables 47
Mixité obligatoire 49
Journée des droits de l'homme 51

LA SOCIÉTÉ EN QUESTION

Politique nataliste 55
Haschisch a donné « assassin » 57
La santé ne coûte rien 59
Une société d'autistes ? 61
Laxisme et intolérance, deux facettes du « politiquement correct » 63
Eloge de la fessée 65

Esclavage ou prostitution ? 67
Le vieux dilemme 69
Rien de nouveau sous le soleil (1) 71
Politique familiale 74
Pédophilie et prescription 76
Combien vaut votre enfant ? 79
Du mauvais usage du mariage et des enfants 81
Le psychodrame du nom de famille 83
Une majorité dangereuse 85
L'histoire piégée par la politique 87
Au nom du père ! 89
Les saintes nitouches de la non-violence 91
Excellentes conditions de travail en Suisse 93
Pédophilie : une nouvelle approche 95
Meurtre sur Google 97
Le « tout à l'éthique » 99

ENVIRONNEMENT

Gare aux experts 103
Bientôt la fin des Verts ! 105
L'amour du loup 107

MÉDIAS

Résister à la publicité 111
Röstigraben et autres sottises médiatiques 113
Liberté de la presse, transparence et droit à l'information 116
Censure et publicité 119
Les méfaits du « droit à l'information » 121
Vie privée – Vie publique 123
Les « charognards » de l'info 125

MŒURS ET PHILOSOPHIE DE LA VIE

La roche Tarpéienne 129
Partenariat enregistré – Et si l'on osait dire la vérité ? 131
L'enfant otage des adultes 134
Vers une culture de la vengeance ? 137

Les incendiaires 139
Génocide : mot tabou, sujet explosif 141
Le fédéralisme, une solution d'avenir 143
Un terme ambigu : homoparentalité 146
La défense des valeurs fondamentales est toujours un combat d'avant-garde 148
Mariage et transsexualité 150
L'Eglise vaudoise et les couples de même sexe 152
Neutralité ou lâcheté ? 154
L'avenir n'appartient qu'aux hommes libres 156
Le retour de la Terreur 158
Un monde à l'envers 160
Quelques vérités sur les valeurs européennes 162
Un peu d'éthique, s'il vous plaît 164
Médecine : concurrence ou humanité ? 166
Alimentation forcée d'un détenu 168
Rien de nouveau sous le soleil (2) 170
Une nouvelle forme d'esclavage 172
Autoriser l'inceste ? 174

DU RELIGIEUX

A visage découvert 179
Croix, foulard et kippa : liberté religieuse contre ordre public ? . . . 181
La religion n'est pas une affaire strictement privée 183
Islamisme, censure, guerre et religion 185
Minarets et autres tours 187
Théologie contre christianisme ? 189

CULTURE, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE

Patriote sans le savoir 193
L'Université entre culture et agriculture 195
Les nouvelles *Précieuses ridicules* 198
Avant les universités, c'est la scolarité qu'il faut réformer 201
Sauver l'Institut suisse de droit comparé 203
L'art maudit 205
HES versus Universités : confusion et concurrence 208
21 mai : un « paquet » dangereux 210
La charrue avant les bœufs 212

La guerre en montagne 214
Une école sans enfants 216
Recherche et éthique 218
L'illusion du « bon scolaire » 220

ÉCONOMIE

La responsabilité sociale de l'entreprise 225
Non à un impôt successoral fédéral ! 227
Réconcilier économie et politique (1) 229
Réconcilier économie et politique (2) 231
Oser la croissance 233

PATRIOTISME

« Tenir ! » 237
Il ne faut pas confondre patriotisme et nationalisme 239
Patriote et fier de l'être 241
A quoi sert une fête nationale ? 244
Un patriotisme de pacotille 246
Premier août, fête de la fidélité 248
Le Modèle suisse 250
Rêve de 1er Août 252

FÉDÉRALISME

Leçon d'un acte présidentiel 257
Référendum cantonal : le ratage ! 259
Régionalisme et fédéralisme : les frères ennemis 261
Le fédéralisme, une solution d'avenir 263

LA POLITIQUE EN ACTION

Par amour de la Suisse 269
Un Conseil fédéral de cinq membres 271
Election du Conseil fédéral par le peuple : NON ! 273
Les partis « gouvernementaux » incapables de gouverner 275
Le Conseil fédéral et la politique européenne 278

Schengen : le prétexte sécuritaire 280
Réflexions sur une « non-assurance » 283
Quelques réflexions pour une année électorale 285
Le droit de vote des bébés 287
Leçon d'un échec 289
Confidentialité indispensable 291
Le « salaire » des trois Suisses 293
Conseil fédéral : et après ? 295
Récupération politique du handicap 297
Le coût de la démocratie pour les candidats ! 299

INDEX 301

TABLE DES MATIÈRES 303

Même éditeur

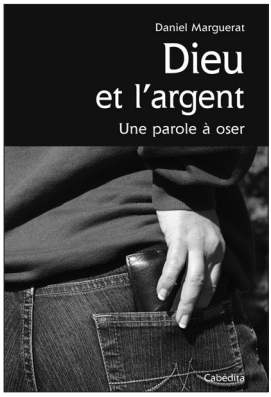

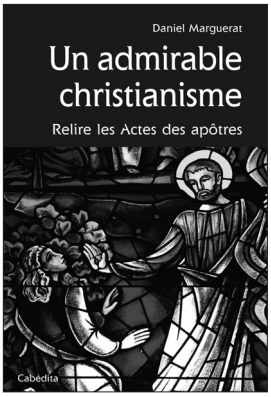

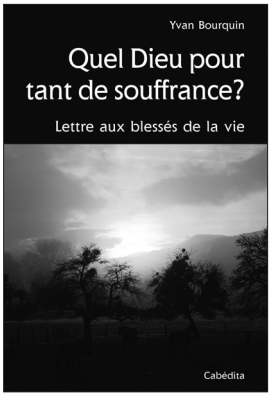

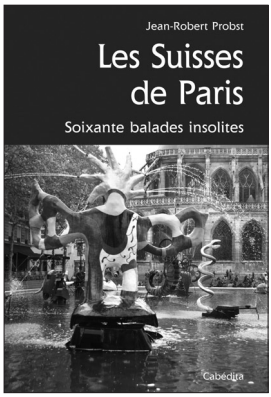

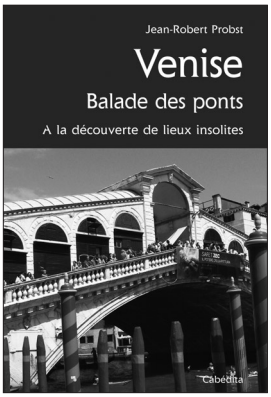

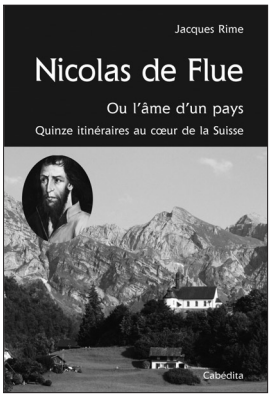

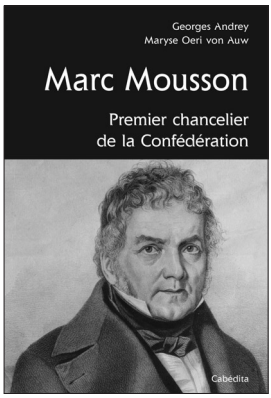

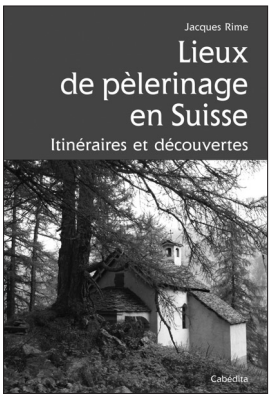

Achevé d'imprimer
le quinze mars deux mille treize
pour le compte des Editions Cabédita à Bière
qui, soucieuses de valoriser l'emploi,
réalisent tous leurs ouvrages en région lémanique.

Mise en pages: Nadine Casentieri, Genève

Correctrices: Carolle Caboussat, Eliane Duriaux

Si ce livre vous a plu, si cette collection vous intéresse, demandez notre catalogue à votre libraire ou les autres titres édités par nos soins. A défaut, adressez-vous directement à:

SUISSE
Editions Cabédita
Route des Montagnes 13
CH-1145 Bière

INTERNET
www.cabedita.ch

FRANCE
Editions Cabédita
BP 9
F-01220 Divonne-les-Bains

Imprimé en Suisse